

## Présence et agir de la Trinité dans l'incarnation

Saint Léon le Grand, *Tome à Flavien* (en 449) : « Il a assumé la forme de serviteur, sans la souillure du péché, enrichissant l'humain sans diminuer le divin (*humana augens, divina non minuens*), parce que l'anéantissement par lequel l'invisible s'est rendu visible, et le Créateur et maître de l'univers a voulu être l'un des mortels, a été inclination de sa miséricorde et non pas déficience de sa puissance » (*Les conciles œcuméniques*, tome II-1 : *Nicée I à Latran V*, dir. G. Alberigo, Paris 1994, p. 182-183).

### 1. L'agir de la Trinité

**1a.** Concile de Latran IV, en 1215 : « Le Fils unique de Dieu, Jésus-Christ, a été incarné par une œuvre commune de toute la Trinité (*Unigenitus Dei Filius Iesus Christus a tota Trinitate communiter incarnatus*) » (Constitution *Firmiter* sur la foi catholique ; *Les conciles œcuméniques*, tome II-1, p. 494-495).

**1b.** Concile de Tolède 11 en 675 : « Nous devons croire aussi que l'incarnation du Fils de Dieu a été réalisée par la Trinité tout entière, car les œuvres de la Trinité sont inséparables (*quia inseparabilia sunt opera Trinitatis*) » (Denzinger n° 535 : *Symboles et définitions de la foi catholique*, éd. P. Hünermann et J. Hoffmann, Paris 1996, p. 197).

### 2. La conception virginale de Jésus par Marie

*Symbole de foi de Constantinople I* : « il s'est incarné de l'Esprit Saint et de la Vierge Marie et il s'est humanisé » (καὶ σαρκωθέντα ἐκ πνεύματος ἁγίου καὶ Μαρίας τῆς παρθένου, καὶ ἐνανθρωπήσαντα).

*Concile du Latran en 649* : « Si quelqu'un ne confesse pas, selon les saints Pères, en un sens propre et véritable, que Marie, sainte, toujours vierge et immaculée, est Mère de Dieu, puisque le Dieu Verbe engendré de Dieu le Père avant tous les siècles, elle l'a, à la fin des siècles, conçu spécialement et véritablement du Saint-Esprit, sans semence humaine, et enfanté sans corruption, sa virginité demeurant non moins inaltérée après l'enfantement, qu'il soit condamné » (canon 3 ; H. Denzinger, *Symboles et définitions de la foi catholique*, n° 503). Pour un aperçu théologique de la conception virginale, voir B. Sesboüé, *Pédagogie du Christ* (bibliographie 1.28), p. 203-229 : « La conception virginale de Jésus » ; pour une discussion approfondie : A. Ziegenhaus, biblio 6.1.66.

« On concède à Dieu d'opérer sur les idées et les pensées, dans la sphère spirituelle – mais non dans la sphère matérielle. Cela dérange. Là n'est pas sa place. Mais il s'agit justement de cela : c'est-à-dire que Dieu est Dieu, et qu'il n'évolue pas seulement dans le monde des idées. [...]. [Il s'agit] de quelque chose de positif – du pouvoir créateur de Dieu qui embrasse tout l'être. C'est pourquoi ces deux points – l'enfantement virginal et la résurrection réelle de tombeau – sont des pierres de touches pour la foi. Si Dieu n'a pas aussi pouvoir sur la matière, alors il n'est pas Dieu » (BENOÎT XVI, *L'Enfance de Jésus*, Paris, 2012, p. 83-84).

### 3. La conception du Christ appropriée au Saint-Esprit

« La conception du corps du Christ est l'œuvre de la Trinité tout entière ; elle est cependant attribuée à l'Esprit Saint pour une triple raison.

**1°** Cela convient (*congruit*) au **motif de l'incarnation** envisagé du côté de Dieu. En effet, comme on l'a montré (*ST I*, q. 37), l'Esprit Saint est l'Amour du Père et du Fils. Or, que le Fils de Dieu ait assumé la chair dans le sein de la Vierge, cela provient de l'extrême amour de Dieu : *Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique* (Jn 3,16).

**2°** Cela convient au motif de l'incarnation envisagé **du côté de la nature assumée**. En effet, cela donne à comprendre que la nature humaine a été assumée par le Fils de Dieu dans l'unité de sa personne, non pas en vertu de quelque mérite que ce soit, mais par pure grâce ; or la grâce est attribuée au Saint-Esprit : *Il y a diversité de grâces, mais c'est le même Esprit* (1 Co 12,4). Ce qui

fait dire à saint Augustin dans son *Enchiridion* [40] : ‘La façon dont le Christ est né du Saint-Esprit nous révèle la grâce de Dieu : par elle, cet homme, sans aucun mérite antérieur et dans l’instant même où sa nature [humaine] a commencé d’exister, a été uni au Verbe de Dieu dans une unité de personne si étroite qu’il était lui-même le Fils de Dieu’.

3° Cela convient au **terme de l’incarnation**. En effet, l’incarnation a trouvé son terme en ceci que cet homme qui était conçu, est *saint* et *Fils de Dieu* [cf. Luc 1,35]. Or ce sont là deux choses qu’il faut attribuer au Saint-Esprit. Car c’est le Saint-Esprit qui fait des hommes des fils de Dieu, selon ce verset de l’épître aux Galates [4,6] : *La preuve que vous êtes des fils, c’est que Dieu a envoyé dans nos cœurs l’Esprit de son Fils qui crie : Abba, Père!* ; et c’est lui aussi qui est *l’Esprit de sanctification* (Rm 1,4). Donc, comme nous-mêmes sommes sanctifiés spirituellement par le Saint-Esprit pour devenir fils adoptifs de Dieu, de même le Christ a-t-il été conçu dans la sainteté par le Saint-Esprit pour être Fils de Dieu par nature (*Filius Dei naturalis*) [...].

Sans doute, l’œuvre de la conception du Christ est commune à toute la Trinité; cependant, selon tel ou tel aspect on peut l’attribuer à chacune des personnes. 1° Ainsi on attribue au Père l’*auctoritas* [propriété de Celui qui est la Source] sur la personne de son Fils qui, par cette conception, a assumé la nature humaine. 2° Au Fils, on attribue l’assomption elle-même de la chair. 3° Quant au Saint-Esprit, on lui attribue la formation du corps assumé par le Fils » (saint Thomas d’Aquin, *ST III*, q. 32, a. 1, resp. et ad 1).

#### 4. Union et assomption : l’œuvre *commune* de la Trinité et la réalité *propre* au Fils

« L’assomption [de la nature humaine par la personne du Fils] comporte deux aspects : premièrement, l’*acte* de celui qui assume [la nature humaine] ; deuxièmement, le “*terme*” de cette assomption. *L’acte d’assumer* provient de la puissance divine, qui est commune aux trois personnes. Mais *le terme de l’acte d’assumer*, c’est la personne [du Fils incarné], comme on l’a dit. C’est pourquoi, dans l’assomption, ce qui relève de l’action est commun aux trois personnes ; mais ce qui relève du “*terme*” revient à une seule personne [à savoir le Fils] à l’exclusion des autres. En effet, *les trois personnes ont fait que la nature humaine fût unie à la seule personne du Fils* » (saint Thomas d’Aquin, *ST III*, q. 3, a. 4, resp.).

#### 5. L’incarnation : l’union de Dieu et de l’homme comme *relation* (“*relation d’union*”)

« L’union de laquelle nous parlons [à savoir l’union de Dieu et de l’homme dans la personne du Fils incarné] est une *relation* qui s’établit entre la nature divine et la nature humaine selon qu’elles se joignent dans l’unique personne du Fils de Dieu. Or, ainsi qu’on l’a dit (*ST I*, q. 13, a. 7), toute relation qui s’établit entre Dieu et la créature est réelle dans la créature, puisque cette relation résulte d’une mutation dans la créature ; en Dieu pourtant elle n’est pas “réelle” [c’est-à-dire : elle n’ajoute rien qui viendrait modifier Dieu] mais seulement “de raison”, car elle ne résulte pas d’une mutation de Dieu. Il faut donc dire que cette union dont nous parlons ne se trouve pas en Dieu “réellement” mais seulement “selon la raison” ; tandis que dans la nature humaine, qui est une créature, elle se trouve réellement. Il faut donc dire que cette union est quelque chose de créé. — Cette union ne se trouve pas en Dieu “réellement” mais seulement “selon la raison” : on dit que Dieu est uni à la créature du fait que la créature lui est unie, sans qu’il y ait aucun changement en Dieu lui-même » (saint Thomas d’Aquin, *ST III*, q. 2, a. 7, resp. et ad 1).

Sur la doctrine trinitaire de l’« appropriation », on peut voir Gilles Emery, *La théologie trinitaire de saint Thomas d’Aquin*, Paris, 2004, p. 369-398 ; sur la propriété personnelle du Saint-Esprit comme Amour procédant du Père et du Fils, voir p. 270-293 ; et sur les relations “réelles” et “de raison”, voir p. 108-111 (pour davantage de détails sur cette doctrine des relations, voir bibliographie 6.1.18).